Image not found or type unknown

Doit-on subvenir aux besoins d'un grand parent?

Par **claire**, le **20/06/2008** à **14:47**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous allez pouvoir m'aider, mais nous verrons bien....
Mon grand père de 83 ans , qui habite au Portugal, veux se remarier avec une femme d'environ 55 ans. Cela ne nous pose pas de problème, sauf que celle-ci ne semble pas être fortuné comme elle semble le dire...
Ma question est la suivante : Si mon grand-père vient à se marier avec cette femme, doit-on subvenir à ses besoins (à elle!!)?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **20/06/2008** à **16:01**

Bonjour,

Vous trouverez la réponse grâce à ce lien
http://www.chambre-indreetloire.notaires.fr/droit-actualites/actus/lettre-01-07/famille.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés